



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 16 : Protection de l'environnement – Aviation internationale et changements climatiques

FAIRE PROGRESSER LA MISE AU POINT DE CARBURANTS D'AVIATION DURABLES (SAF) AU NIGÉRIA

(Note présentée par le Nigéria)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note fait état des efforts et des initiatives menés par le Nigéria pour mettre au point et utiliser des carburants d'aviation durables (SAF), des carburants d'aviation à moindre émission de carbone (LCAF) et d'autres énergies plus propres pour l'aviation, grâce à l'action concertée des parties prenantes. Cette action a conduit entre autres à la mise en place des politiques requises, à la prise d'engagements et à l'élaboration, toujours en cours, d'un rapport de faisabilité avec l'aide de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (EASA).

Pour que le Nigéria atteigne les objectifs attendus, y compris se joindre à l'action mondiale pour accélérer la mise au point et l'utilisation à grande échelle des SAF, des LCAF et autres énergies plus propres pour l'aviation, il devra recevoir le soutien nécessaire, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et le financement, à l'instar d'autres pays en développement.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- mesurer les progrès accomplis par le Nigéria et sa détermination relativement à la mise au point et à l'utilisation des carburants d'aviation durables (SAF) ;
- demander au Conseil de continuer à soutenir les États, en particulier les pays en développement, en ce qui concerne le renforcement des capacités et le transfert de technologie ;
- demander au Conseil de faciliter l'obtention de fonds par les États, en particulier les pays en développement, en assurant des perspectives claires pour la mise en fonction du pôle d'investissement financier de l'OACI pour le financement des projets de décarbonation, y compris les SAF, les LCAF et autres énergies plus propres.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>L'aviation est durable sur le plan environnemental</i> .
<i>Incidences financières :</i>	S. O.
<i>Références :</i>	Convention relative à l'aviation civile internationale (Doc 7300/9) Annexe 16, volume IV — <i>Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)</i> A41-21, <i>Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changements climatiques</i> Cadre mondial de l'OACI pour les SAF, les LCAF et autres énergies plus propres pour l'aviation (adopté par la Conférence CAAF/3 le 24 novembre 2023)

1. INTRODUCTION

1.1 Comme suite à la résolution de l'Assemblée A41-21, « Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changements climatiques », le Nigéria a organisé sa première réunion consultative sur les carburants d'aviation durables en octobre 2023. Cette réunion a constitué une occasion pour les participants, composés de fonctionnaires des ministères, départements et agences œuvrant dans le secteur de l'aviation, de représentants du secteur pétrogazier, des entreprises de transport aérien, des agences de normalisation et du secteur financier, d'en apprendre davantage sur les initiatives de l'OACI en matière de carburants d'aviation durables (SAF), de carburants d'aviation à moindre émission de carbone (LCAF) et autres énergies plus propres pour l'aviation. Les participants se sont entendus sur le fait que le Nigéria devrait élaborer une feuille de route nationale et réaliser une étude de faisabilité sur les SAF et les LCAF. Ils ont ainsi exhorté l'autorité nigériane de l'aviation civile à collaborer avec le Secrétariat du Conseil national sur les changements climatiques (NCCCS) afin que les carburants d'aviation durables soient intégrés dans le plan national de transition énergétique.

1.2 La deuxième réunion consultative, qui a eu lieu en novembre 2024, a été organisée en collaboration avec le NCCCS, et avec le soutien technique de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (EASA), dans le cadre du Projet Afrique-Inde-Union européenne (Partie II) du Programme d'assistance, de renforcement des capacités et de formation pour les carburants d'aviation durables (Programme ACT-SAF). Les participants de la réunion ont adopté un projet de plan d'action à court terme pour les SAF, confirmé la nécessité de réaliser une étude de faisabilité générale avec l'aide de l'EASA, et proposé des premiers groupes de travail sur les normes appliquées au carburant, la durabilité, les politiques et les flux logistiques directs (DSL). L'importance d'associer pleinement les raffineries, les bailleurs de fonds et le Ministère de l'agriculture au processus a également été soulignée.

1.3 Lors de la troisième réunion, tenue en mai 2025, les participants se sont employés à propulser l'initiative, et à la faire passer de la planification à la mise en œuvre concrète des SAF au Nigéria, assortie de stratégies pour déterminer des moyens d'accéder au financement de projets de production de SAF. Des parties prenantes de certains États africains ont pris part à ces réunions. Des exposés, des tables rondes, des séances de présentation d'argumentaires et des débats approfondis ont eu lieu sur les sujets suivants :

- a) bancabilité et modèles de partage des risques ;
- b) rôle des matières premières, contrats d'achat de la production, et décisions finales d'investissement dans la structuration des projets concernant les SAF ;
- c) mécanismes de financement, comme le financement mixte, les obligations climat et les crédits d'émission de carbone ;
- d) stratégies de réduction des risques pour les usines de première génération de SAF ;
- e) l'utilisation potentielle du pôle d'investissement financier pour le financement des SAF africains ;
- f) perspectives juridiques et techniques sur l'exécution et la mise en service des projets.

La réunion a également été marquée par le lancement des groupes de travail techniques sur l'étude de faisabilité menée avec l'aide de l'EASA.

2. ANALYSE

2.1 Dans sa résolution A41-21, « Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement – Changements climatiques », l'Assemblée a souligné que pour favoriser une croissance durable de l'aviation internationale et pour réaliser ses objectifs ambitieux mondiaux, il faut une approche globale, consistant en un ensemble de mesures, notamment dans

les domaines de la technologie, des carburants d'aviation durables, des améliorations opérationnelles et des mesures basées sur le marché, lesquelles sont toutes nécessaires pour réduire les émissions.

2.2 Dans cet esprit, la troisième Conférence sur l'aviation et les carburants alternatifs (CAAF/3) a adopté le cadre mondial de l'OACI pour les SAF, les LCAF et autres énergies plus propres pour l'aviation en novembre 2023, cadre qui constate que la réalisation du LTAG nécessite une approche globale et que les SAF, les LCAF et autres énergies plus propres pour l'aviation devraient représenter la part la plus importante des réductions d'émissions de CO₂ de l'aviation d'ici 2050.

2.3 En outre, il est souligné dans le cadre mondial de l'OACI que même si de plus en plus d'initiatives sont lancées pour mettre au point et utiliser ces carburants, les niveaux de production actuels restent extrêmement faibles et représentent seulement 0,2 % de la consommation totale de carburant d'aviation, et qu'il est donc nécessaire d'agir d'urgence au niveau international pour accélérer la mise au point et l'utilisation sur une plus grande échelle des SAF, des LCAF et autres énergies plus propres pour l'aviation dans le monde, afin d'atteindre le LTAG.

2.4 Par conséquent, le Nigéria, comme de nombreux autres États membres de l'OACI, a entrepris d'élaborer les politiques nécessaires à la mise au point et à l'utilisation des SAF, des LCAF et autres énergies plus propres en s'appuyant sur l'action concertée des parties prenantes. Cette action a débouché sur des réalisations et des progrès considérables, notamment l'élaboration en cours d'un rapport de faisabilité avec l'aide de l'EASA.

2.5 L'évaluation initiale a toutefois fait ressortir la nécessité de soutenir en continu les domaines du renforcement des capacités pour le développement d'une main-d'œuvre qualifiée, de la recherche et du développement, des finances et de la mobilisation des ressources. Ces besoins ne sont pas propres au Nigéria, et sont au contraire communs à de nombreux autres pays en développement qui ont également pris l'initiative de mettre au point et d'utiliser les SAF, les LCAF et autres énergies plus propres.

2.6 Afin de réaliser cet objectif relatif aux SAF, LCAF et autres énergies plus propres au Nigéria, il faudra renforcer les capacités ainsi que le développement des compétences en ce qui concerne les matières premières, la durabilité, le raffinage, les tests de qualité et le marché des SAF et du biogazole, jugées nécessaires pour faire avancer les études. Le transfert de technologie est également essentiel pour l'utilisation des SAF, des LCAF et autres énergies plus propres au Nigéria. Il sera également nécessaire de renforcer les compétences des organismes de réglementation afin de soutenir la mise au point et l'utilisation des SAF, des LCAF et autres énergies plus propres.

2.7 Il est nécessaire d'attirer les investissements et d'accéder à des fonds pour la mise au point et la production de SAF, qui d'entrée de jeu requièrent d'importantes dépenses d'investissement concernant la collecte des matières premières, les bioraffineries, les infrastructures de mélange et les réseaux de distribution. Le pôle d'investissement financier de l'OACI, tout récemment lancé en réponse à la résolution de l'Assemblée A41-21, paragraphe 18, alinéa a), vise à assurer le financement de projets de durabilité de l'aviation, tels que la production de SAF, les infrastructures d'énergie propre et les initiatives de décarbonation, en mettant les projets en adéquation avec des investisseurs du monde entier. Par ailleurs, il a été conclu, lors de la Semaine du climat et de l'aviation 2025, que pour propulser l'action mondiale vers la réduction à zéro des émissions nettes de carbone d'ici 2050, il faut s'efforcer en priorité de faciliter l'accès au financement des projets de décarbonation de l'aviation. Le Nigéria et de nombreux pays en développement où il est difficile d'obtenir des fonds à faible taux d'intérêt auront besoin d'être soutenus avec intention pour favoriser l'investissement et l'accès à des fonds utiles à ces initiatives. Le Nigéria, comme beaucoup d'autres pays en développement, espère donc pouvoir se servir du pôle d'investissement financier de l'OACI pour la mise au point et l'utilisation de SAF, de LCAF et autres énergies plus propres pour l'aviation.

3. CONCLUSIONS

3.1 Le Nigéria a montré qu'il était résolu à mettre au point et à utiliser des carburants d'aviation durables en mettant en place des politiques positives et en mobilisant les parties prenantes. Le Nigéria est un État qui bénéficie d'un climat favorable, de ressources foncières, d'une biomasse abondante, de raffineries déjà existantes et d'un marché de l'aviation dynamique. Toutefois, pour atteindre les objectifs de cette initiative louable de l'OACI, le Nigéria et les autres pays en développement qui sont tout aussi déterminés auront besoin d'un soutien approprié en matière de renforcement des capacités et de financement.

4. SUITE À DONNER

4.1 L'Assemblée est invitée à :

- a) mesurer les progrès accomplis par le Nigéria et sa détermination relativement à la mise au point et à l'utilisation des carburants d'aviation durables (SAF) ;
- b) demander au Conseil de continuer à soutenir les États, en particulier les pays en développement, en ce qui concerne le renforcement des capacités et le transfert de technologie ;
- c) demander au Conseil de faciliter l'obtention de fonds par les États, en particulier les pays en développement, en assurant des perspectives claires pour la mise en fonction du pôle d'investissement financier de l'OACI pour le financement des projets de décarbonation, y compris les SAF, les LCAF et autres énergies plus propres.

— FIN —